



### Le parking des écoles

Suite aux travaux engagés dans la partie sud du village, l'aménagement du parking des écoles a vu le jour au printemps : réalisé grâce à des subventions acquises à hauteur des  $\frac{3}{4}$  environ de son coût, il répond ainsi à un réel besoin... et à plusieurs années de sollicitation des parents d'élèves !



Cet espace s'avère pratique et sécurisé pour les enfants, les parents et le ramassage scolaire. C'est également un point de rencontre pour les jeunes (roller, vélo, trottinette...) ... et les moins jeunes qui apprécient la quiétude du lieu.

Quant à l'espace non finalisé, une réflexion est engagée au sujet d'un aménagement dédié à la petite enfance et/ou à la jeunesse ; notons pour l'instant qu'il est investi par les riverains comme parking ou à l'occasion par les boulistes.



## Fermeture de l'épicerie

Comme tous les habitants de Varacieux et des alentours, nous déplorons la fermeture de l'épicerie du village. Bien que plusieurs personnes fussent intéressées par la reprise de l'épicerie, aucune négociation n'a pu aboutir (faute de financement suffisant ou souhait de n'acquérir que le fonds de commerce et pas l'habitation).

Après 28 années de présence, le sourire de Bernadette, son accueil, sa confiance envers ses clients manqueront à beaucoup.

Souhaitons-lui une bonne continuation dans ses projets de vie.

## Départ de Gaëlle, secrétaire de mairie

Gaëlle ayant demandé sa mutation au sein d'une autre mairie, elle nous quittera fin septembre.

Nous la remercions pour son travail, son assiduité, son accueil chaleureux...

Nous lui souhaitons un bel avenir professionnel.

## Hommages

Marie Payre-Ficout, figure incontournable du cœur du village, nous a quitté.

Avec son mari, elle s'est consacrée à l'exploitation familiale et au commerce de produits agricoles ; de 1978 à 2007 elle fut la « petite dame » qui effectuait gentiment les pesées sur la bascule municipale et s'est également occupée du service des cloches de l'église.

Sa discrétion, sa tolérance, son sourire, sa bienveillance à l'égard de chacun, resteront dans la mémoire des habitants du village qui la côtoyaient chaque jour.

Elle fait désormais partie de l'âme de Varacieux...

Nous avons également une pensée pour son amie Josette Berruyer, ancienne institutrice de Varacieux durant presque une trentaine d'années, qui nous a quitté le 21 novembre 2015.

## Nuisances sonores

De nombreuses infractions ayant été signalées en Mairie, nous vous rappelons un extrait de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1997 :

**Article 1 :** Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit.

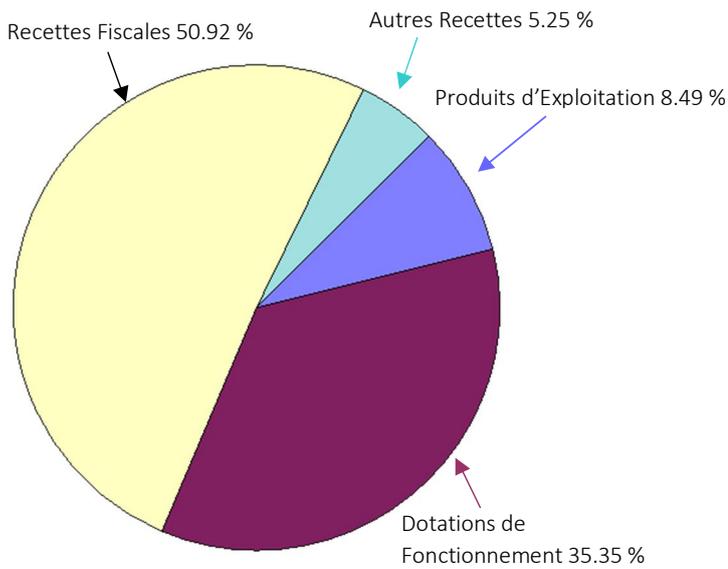
**Article 8 :** Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

**Article 9 :** Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h

# Budget Communal Réalisé 2015

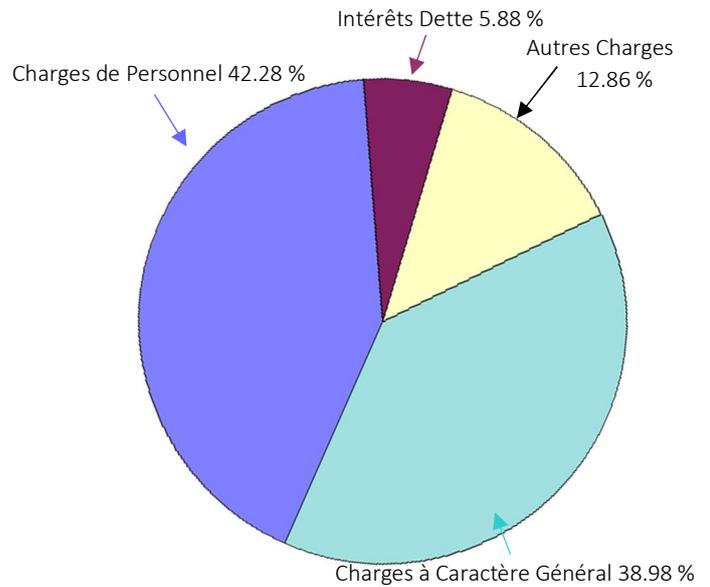
## Recettes de Fonctionnement



### Montants

Produits d'Exploitation :	46 914.38 Ö
Dotations de Fonctionnement :	195 290.47 Ö
Recettes Fiscales :	281 294.00 Ö
Autres Recettes :	28 978.15 Ö
<b>TOTAL :</b>	<b>552 477.00 Ö</b>

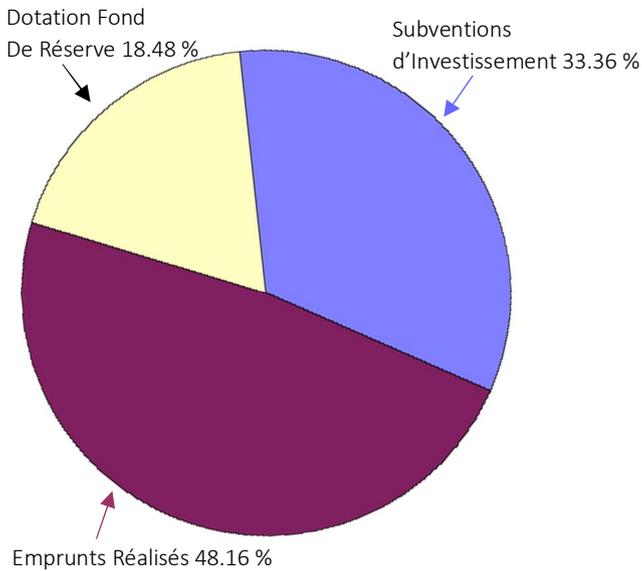
## Dépenses de Fonctionnement



### Montants

Charges de Personnel :	184 468.62 €
Intérêts de la Dette :	25 657.62 Ö
Autres Charges :	56 081.11 Ö
Charges à Caractère Général :	170 044.02 Ö
<b>TOTAL :</b>	<b>436 251.37 Ö</b>

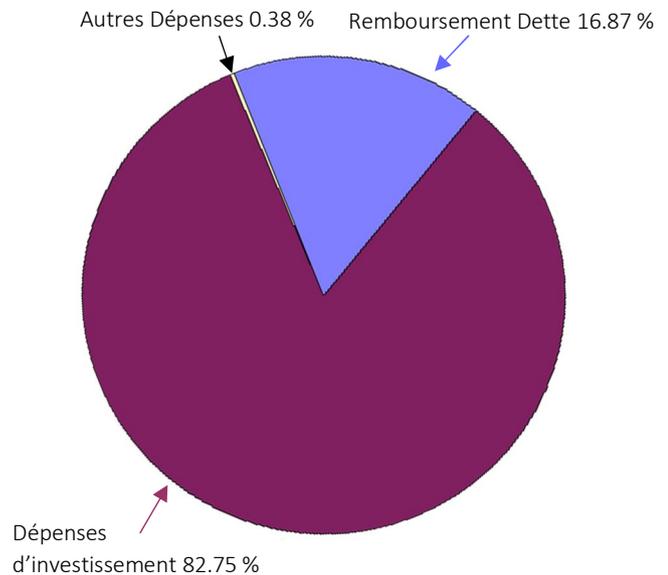
## Recettes d'Investissement



### Montants

Subventions d'Investissement :	311 677.49 €
Emprunts Réalisés :	450 000.00 Ö
(Dont 220 000 " CT attente subventions)	
Dotation Fond de Réserve :	172 682.82 Ö
<b>TOTAL :</b>	<b>934 360.31 Ö</b>

## Dépenses d'Investissement

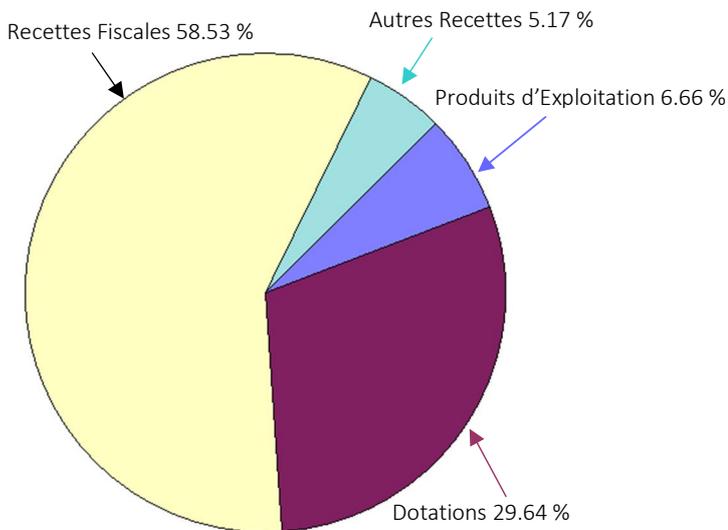


### Montants

Remboursement Dette:	129 212.37 Ö
Dépenses d'investissement :	633 895.30 Ö
Autres Dépenses :	2 907.00 Ö
<b>TOTAL :</b>	<b>766 014.67 Ö</b>

# Budget Communal Prévisionnel 2016

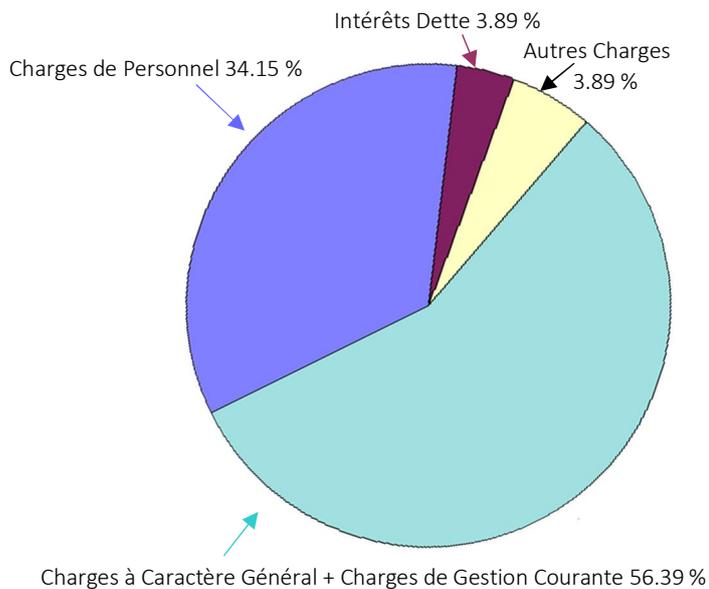
## Recettes de Fonctionnement



### Montants

Produits d'Exploitation :	<b>40 282.00</b> €
Dotations :	<b>179 164.00</b> €
Recettes Fiscales :	<b>353 832.00</b> €
Autres Recettes :	<b>31 231.00</b> €
<b>TOTAL :</b>	<b>604 509.00</b> €

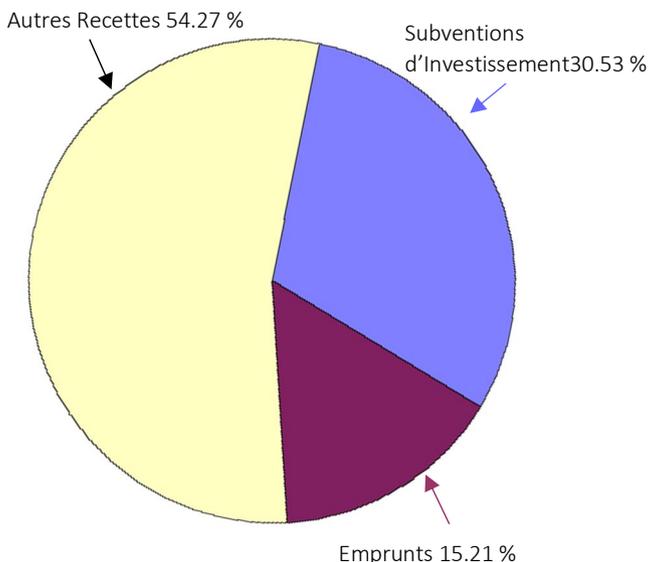
## Dépenses de Fonctionnement



### Montants

Charges de Personnel :	<b>206 450.00</b> €
Intérêts de la Dette :	<b>23 500.00</b> €
Autres Charges :	<b>33 704.00</b> €
Charges à Caractère Général + Charges de Gestion Courante :	<b>340 855.00</b> €
<b>TOTAL :</b>	<b>604 509.00</b> €

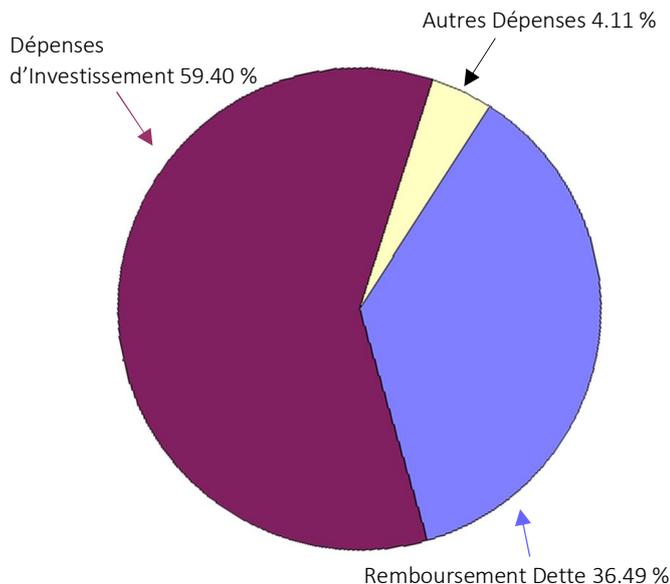
## Recettes d'Investissement



### Montants

Subventions d'investissement :	<b>241 501.00</b> €
Emprunts :	<b>120 285.00</b> €
Autres Recettes :	<b>429 275.00</b> €
(Dotations FCTVA, TLE, reporté )	
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>791 061.00</b> €
Opérations d'Ordre :	<b>75 600.00</b> €
<b>TOTAL :</b>	<b>866 661.00</b> €

## Dépenses d'Investissement



### Montants

Remboursement Dette:	<b>295 100.00</b> €
(dont 220 000 " CT attente subventions)	
Dépenses d'investissement :	<b>480 311.00</b> €
Autres Dépenses :	<b>33 250.00</b> €
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>808 661.00</b> €
Opérations d'Ordre :	<b>58 000.00</b> €
<b>TOTAL :</b>	<b>866 661.00</b> €

## Déchets: maintenant tous les emballages se trient!

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, tous les emballages, sans aucune exception, sont à déposer dans les conteneurs jaunes. Finies donc nos hésitations face au tri des déchets ! Tout devient plus simple : pots, barquettes, tubes, dosettes, films, sachets, blisters en plastique rejoignent désormais les filières de recyclage des plastiques avec les bouteilles et les flacons.

### Trier un geste de plus en plus utile :

L'amélioration de la qualité de notre tri permet aux industriels d'exploiter de nouvelles filières pour recycler nos déchets.

Grâce à l'augmentation des tonnages collectés, les centres de tri et les filières de recyclage pourront créer de nouveaux emplois.

L'impact d'un tri de qualité est donc environnemental mais également socio-économique.

### Objectif : encourager le recyclage

Rendu plus simple et plus facile, le tri de nos déchets plastiques devrait, en effet, nettement progresser pour dépasser très vite le seuil des 23 % atteint ces derniers temps.

Cette évolution a été anticipée par le centre de tri Athanor qui reçoit et traite les déchets recyclables de tout notre territoire. Situé à La Tronche, il a fait l'objet de travaux d'adaptation financés par Eco-Emballages.

L'amélioration des performances est un atout réel pour relancer et augmenter le recyclage des 5 collectivités qui se sont engagées dans cette démarche ; nous sommes 572 000 habitants à adopter ces nouvelles pratiques

### Ça devient beaucoup plus simple !

Désormais plus de casse-tête. Il suffit juste de respecter 4 règles très claires :

- Mettons tous nos emballages dans le conteneur jaune !
- Pensons à bien les vider, inutile de les laver.
- Déposons-les en vrac (pas dans un sac) dans le conteneur jaune.
- Continuons à trier et à déposer nos papiers dans les conteneurs bleus et nos verres dans les conteneurs verts.

**Alors, plus aucune hésitation, le tri on s'y met tous à fond !**

#### TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES



## P.L.U

Une réunion publique de présentation de l'avancement du projet de Plan Local d'Urbanisme aura lieu :

**Le vendredi 24 juin 2016 à 19h à la salle des fêtes.**

### Divagation des chiens

Plusieurs bêtes (notamment des agneaux) ayant été tuées par des chiens, nous vous rappelons une fois encore que la divagation des chiens sur la commune est **strictement interdite**.

Tout animal domestique capturé sera systématiquement et immédiatement déposé à la SPA.

Merci de bien vouloir redoubler de vigilance face à ce problème récurrent.

### Fusion des intercommunalités (CCPSM, 3C2V, CCBI) au 1/01/2017

Le préfet prendra l'arrêté de fusion des 3 intercommunalités entre septembre et décembre 2016.

La composition du nouveau conseil communautaire devra être validée suivant soit le régime de droit commun, soit un accord local. Dans tous les cas de figure la commune de Varacieux n'aura qu'**un seul délégué communautaire** (contre 2 actuellement au sein de la 3C2V) ; ce délégué sera forcément le maire.

Les **compétences obligatoires** de la nouvelle intercommunalité au 1/01/2017 sont : le développement économique, l'aménagement de l'espace (schéma de cohérence territoriale, ZAC, PLH...), l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers.

D'autres compétences sont optionnelles au 1/01/2017 mais deviennent obligatoires en 2018 (comme la gestion des milieux aquatiques) ou 2020 (comme l'eau et l'assainissement).

Le but de cette fusion est de rationaliser, mutualiser, réorganiser afin de faire profiter à tous les administrés d'un maximum de services publics...



### Emploi-Formation 16/25 ans sortis du système scolaire

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un projet professionnel ?

Vous recherchez des solutions pour prendre soin de votre santé, trouver un moyen de transport, un logement ?

L'équipe de la Mission Locale est à votre disposition pour vous aider gratuitement dans vos démarches. Pour cela, il vous suffit de contacter Karine au 04.76.38.83.42 qui vous donnera un rendez-vous avec un conseiller pour un entretien individuel dans l'un des 4 lieux de permanence le plus proche de chez vous : Saint-Marcellin, Vinay, Saint Quentin sur Isère ou Pont en Royans.

Horaires d'ouverture au public sur Saint-Marcellin : le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

N'hésitez pas à consulter notre site internet [missionlocale.sud-gresivaudan.org](http://missionlocale.sud-gresivaudan.org) et à nous rejoindre sur notre page Facebook **Mission Locale Pays du Sud Grésivaudan**



### Rappel sur la déclaration de chantier d'exploitation forestière

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 20 novembre 2015, Varacieux étant commune pilote (comme 25 autres communes), tout chantier forestier se déroulant sur la commune doit être déclaré en mairie ou au travers du portail de la charte forestière pour les professionnels.

**Tous les propriétaires forestiers qui extraient le bois (celui qui achète la coupe ou l'entreprise qui effectue les travaux) doivent effectuer une déclaration de chantier.**

**Un état des lieux des chemins sera réalisé avant et après le chantier, avec les correspondants forêts de la charte forestière.**

## Que faire en cas d'accident cardiaque ?

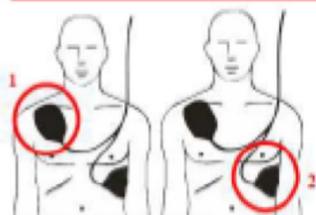
**ALERTER LES SECOURS . Samu : 15 - Pompiers : 18**  
**Alerter si possible les riverains pour obtenir de l'aide**



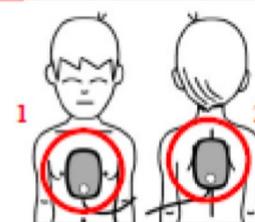
**Récupérer et mettre en marche le défibrillateur,**  
**qui va fournir des instructions orales**

Le défibrillateur se situe sur la façade de la mairie, à côté des panneaux d'affichage.

**Placer les électrodes sur la poitrine dénudée de la victime**



Attention, la position des deux électrodes  
varie si la victime est un adulte ou un enfant.



**Le DAE va analyser la victime et faire son diagnostic**

**Commencer un massage cardiaque**

Le défibrillateur de la commune est automatique, c'est-à-dire que la décharge électrique sera administrée automatiquement par l'appareil, sans intervention de votre part, en fonction de l'analyse effectuée par le DAE

**S'éloigner la victime lors du choc électrique**

Si la victime n'est pas en arrêt, aucun choc électrique n'est administré



# ASSOCIATIONS

## Festivités 2016

	<p><b>Sous des Ecoles</b></p> <p><b>Kermesse</b> Samedi 25 juin</p>		<p><b>BOULE D'ETE</b></p> <p><b>Méchoui</b> 14 juillet</p>
			<p><b>Trail des Chambaran</b></p> <p>Dimanche 4 septembre</p> <p><b>Vendredi 18 novembre</b> 1<sup>ère</sup> Soirée Beaujolais</p>
	<p><b>R.C.V.</b></p> <p><b>R.C.V fête ses 40 ans</b> Samedi 18 Juin</p>		<p><b>Comité des fêtes</b></p> <p><b>40 ans du Comité des fêtes</b> Dimanche 10 juillet</p> <p><b>Vogue</b> Samedi 24 et dimanche 25 septembre</p>
	<p><b>Club la Bonne Entente</b></p> <p><b>Concours de Belote &amp; pétanque</b> Mardi 28 juin</p>		<p><b>Mondée</b> Samedi 19 novembre</p> <p><b>Soirée Théâtre</b> Samedi 10 décembre A confirmer</p>
 	<p><b>OBJETS D'ANTAN</b></p> <p><b>Journée du patrimoine</b> Samedi 17 et dimanche 18 septembre</p> <p><b>Soupe au lard le 17 &amp; 18</b></p>		<p><b>Réception- Illuminations</b> Samedi 10 décembre</p>